

Les subsides

On nous dira que quelqu'un d'autre aurait pu avoir cette idée. Eh bien, cela faisait des années que cela durait, et personne ne l'avait eue. Je pense personnellement que si l'on choisit quelqu'un qu'on connaît, en qui on a confiance et qui a de l'expérience, on a de bonnes chances d'en avoir pour son argent. C'est comme cela que je procéderaï si j'avais besoin de choisir un avocat ou un comptable. C'est de cette manière que nous avons choisi cette agence de publicité. Notre initiative a payé. Nous avons économisé \$500,000 par an aux contribuables parce que, grâce à leur expérience et à leurs connaissances, ils ont pu nous faire cette proposition. Nous avons des rapports de confiance. Il s'agit d'une entreprise honorable, que nous connaissons, et c'est pour cela que nous avons fait appel à elle.

M. Gagnon: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). Il a dit hier, en répondant à une question du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) que son ministère signait environ 350,000 contrats par année. Cela revient à plus ou moins 1,700 contrats par jour ouvrable. Il a précisé que seuls les marchés de plus d'un million de dollars lui étaient soumis, tandis que les autres suivaient la filière normale. Peut-il préciser combien ont été soumis à des appels d'offres, combien ne l'ont pas été et combien valaient plus d'un million de dollars?

● (1410)

Je voudrais aussi poser une question hypothétique. Si le ministre devait faire enquête sur les beaux-frères de tous les députés, par exemple, combien des signataires des 350,000 contrats par année seraient visés?

M. Andre: Monsieur le Président, le chiffre de 350,000 est assez exact. Moins d'un millier de ces contrats me sont soumis. Ce sont ceux dont le montant dépasse un million de dollars. Les contrats dont le montant varie entre \$250,000 et un million relèvent des directeurs généraux de mon ministère et les fonctionnaires qui travaillent pour les directeurs généraux s'occupent des contrats de moins de \$250,000.

Il est évident que nous ne pouvons pas vérifier les liens de parenté des personnes avec qui nous faisons affaire, comme le propose l'opposition. C'est une tâche impossible. Par exemple, il nous arrive souvent d'acheter des machines à écrire ou des ordinateurs de IBM. Il serait insensé de demander à cette société lesquels de ses milliers d'employés ont des liens de parenté avec quelqu'un du gouvernement. Nous n'en viendrons jamais à bout.

Si les députés de l'opposition craignent sérieusement les irrégularités, leurs préoccupations doivent s'étendre à tous les parents, par le sang ou par alliance, de tous les fonctionnaires, directeurs généraux et autres, à qui je délègue des pouvoirs.

J'ai décrit la façon dont nous nous y prenons pour éviter les abus. Nous publions chaque semaine la liste des contrats que mon ministère a conclus. Nous savons que l'opposition et les médias vigilants vont nous signaler que l'oncle d'un tel a peut-être obtenu un contrat. Nous examinerons le dossier afin de savoir si nous en avons pour notre argent.

Je répète que mon mandat ministériel—je l'accepte volontiers et je vais l'exécuter, même si le NDP continue à chercher

la petite bête—consiste à utiliser les fonds publics à bon escient. En l'occurrence nous en avons vraiment eu pour notre argent.

M. Deans: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le ministre. Une de ses responsabilités, peut-être la principale, c'est de s'assurer que les fonds sont utilisés consciencieusement. Ni moi ni aucun de mes collègues ne prétend le contraire, mais nous ne pouvons pas en être certains.

Je veux bien admettre que nous en avons probablement eu pour notre argent, mais là n'est pas la question. La question est de savoir si oui ou non il y a eu traitement de faveur. Je pensais l'avoir dit clairement. Le ministre a beau dire le contraire, mais je suis certain qu'il sait que personne ne prétend qu'une société est automatiquement rayée de la liste d'adjudicataires éventuels du gouvernement simplement parce qu'elle emploie telle ou telle personne. Essentiellement, nous disons que dans les cas où les dirigeants de la société en question sont susceptibles de bénéficier directement de l'adjudication—non pas indirectement sous forme de salaire—il faut lancer un appel d'offres pour l'adjudication de contrat.

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Poursuivons le débat.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je constate la présence du vice-premier ministre (M. Nielsen) parmi nous aujourd'hui. Si j'interviens au sujet de cette motion, c'est pour passer en revue de façon objective la série remarquable d'événements qui ont transpiré dans ce dossier, et plus particulièrement au sein du cabinet du ministre des Finances (M. Wilson).

Tout a commencé, semble-t-il, peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en septembre 1984. Je voudrais souligner au départ, ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que si j'interviens au sujet de cette motion, ce n'est en aucun cas pour mettre en doute l'honnêteté du ministre des Finances. Ce que je remets en question, c'est le jugement du ministre dans les circonstances décrites et la compétence du ministère, du ministre et du gouvernement.

Je voudrais souligner le désordre qui règne au sein de l'administration publique s'il s'agit bien là d'un précédent en fait de gestion des cabinets des divers ministres. A mon avis, nous ne pouvons, en tant que Canadiens, permettre à un gouvernement de faire peu de cas de régimes établis et de lignes directrices et de pratiques bien connues. Ces lignes directrices et pratiques ne visent pas à protéger l'intégrité du ministre, mais bien celle de tout le régime et du gouvernement lui-même.

Je ne veux pas parler de népotisme en tant que tel. Nous connaissons le point de vue du gouvernement à ce sujet. Nous savons maintenant qu'il n'y aura aucune assiette au beurre assez grande pour satisfaire les aspirations de tous les conservateurs en vie au cours du mandat du gouvernement. Le fait que l'on favorise certains parents de ministres du Cabinet peut être jugé discriminatoire par certains députés conservateurs de l'arrière-ban, mais je leur laisse le soin de s'en plaindre s'ils le jugent nécessaire.